



Conférence CE – Afrique sur l'Aviation

Renforcement du partenariat dans le domaine
du transport aérien : L'exemple du Maroc-UE

Windhoek, les 2-3 Avril 2009



Ministère de l'Équipement et
des Transports

Conférence CE – Afrique sur l'Aviation
Windhoek, les 2-3 Avril 2009



CONTEXTE

- **Transport aérien : 1^{er} mode de transport international des passagers**
- **Transport aérien moyen par excellence de promotion et de développement du tourisme au Maroc**
 - ✓ **73% des touristes étrangers de séjour au Maroc utilisent l'avion**
- **Union Européenne : partenaire majeur du Maroc notamment dans le transport aérien**
 - ✓ **Part UE dans le trafic aérien international du Maroc d'environ 55,8%.**



Objectifs

Ambition du gouvernement Marocain d'atteindre 10 millions de touristes à l'horizon 2010 (Vision 2010).

- ✓ Nécessité de stimuler l'évolution du trafic aérien :

	2003		2010
➤ Passagers (en millions) :	5,8	➔	15,6
➤ Rotations (hebdomadaires) :	600	➔	1 300
➤ Vols point-à-point :	40%	➔	60%

- ✓ Nécessité de tripler l'offre aérienne internationale



Libéralisation progressive

Mise en œuvre en début 2004 d'une nouvelle politique de libéralisation du transport aérien au Maroc.

Résultats très positifs en 2004 :

- Trafic aérien global : +15 %
- Régulier international : +22%
- Desserte de/vers Europe : +11 nouvelles compagnies

qui a continué en 2005 :

- Trafic aérien global : +18 %.
- Aéroport de Marrakech dépasse 2 millions de passagers en 2005: le trafic aérien a presque doublé en deux ans.



Accord global entre le Maroc et la CE

➤ **Décembre 2004** : mandat de négociation du Conseil des Ministres de l'UE à la Commission Européenne en vue de la conclusion d'un accord global

✓ *1^{er} mandat de ce type dans la région MEDA*

➤ **En 2005** : négociations de l'accord

➤ **Le 14 décembre 2005** : paraphe de l'accord à Marrakech

➤ **Le 12 décembre 2006** : signature de l'accord Euro-méditerranéen relatif aux services aériens entre la CE et ses Etats membre et le Royaume du Maroc à Bruxelles.

Accord global entre le Maroc et la CE

Principes :

- Libéralisation des marchés et simplification des procédures d'autorisation ;
- Amélioration des conditions de concurrence;
- Haut niveau de coopération technique et de rapprochement réglementaire.





Accord global entre le Maroc et la CE

- **Suppression de toutes les limitations de nationalité, de capacité, de fréquences ou de routes, de transporter des passagers entre le Maroc et les pays de l'Union Européenne (droits de trafics de 3ème et 4ème libertés);**
- **Simplification des procédures d'autorisation des compagnies aériennes par les autorités de l'aviation civile en supprimant la désignation;**
- **Libéralisation,**
 - **pour les compagnies marocaines les droits de trafic sur les routes entre les pays de l'Union Européenne (5ème liberté).**
 - **pour les transporteurs aériens européens des routes au-delà du Maroc vers des pays du voisinage de l'Union Européenne**



Intérêt de l'Accord

- ❑ Profiter de tout le potentiel aérien européen
 - ✓ Amener dans le ciel marocain d'autres compagnies européennes majeures nécessaires à l'atteinte de l'objectif de 10 millions de touristes à l'horizon 2010.

- ❑ Ouvrir de nouvelles opportunités aux compagnies marocaines
 - ✓ Desservir librement n'importe quelle route aérienne entre le Maroc et l'Union Européenne sans limitation de capacité et de fréquence;
 - ✓ Accéder au marché intra-européen (5^{ème} liberté);
 - ✓ Ouvrir la possibilité d'investir (contrôler) dans une compagnie européenne.

- ❑ Renforcement du pavillon national

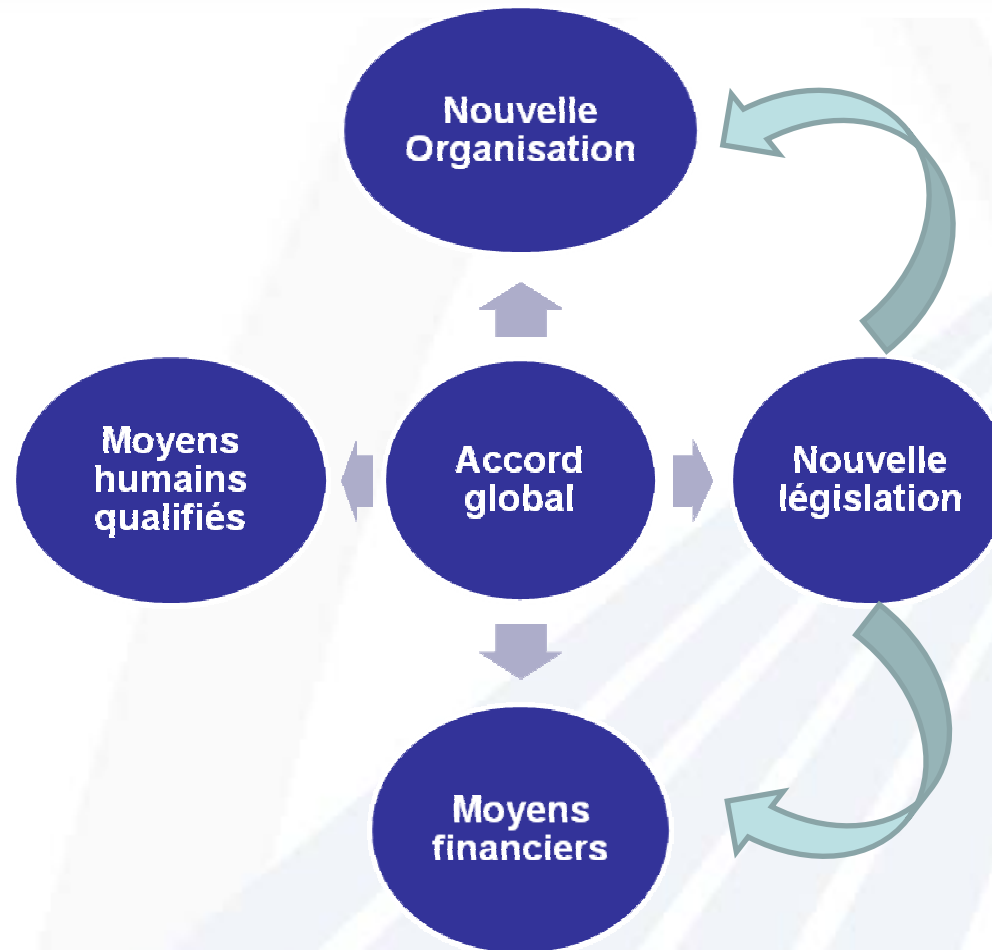


Intérêt de l'Accord (Suite)

- ❑ **Introduire une démarche d'excellence vers les standards réglementaires européens**
 - ✓ **Sécurité**
 - ✓ **Sûreté**
 - ✓ **Gestion du trafic aérien**
 - ✓ **Protection des consommateurs**
 - ✓ **Protection de l'environnement**



Développement





Changements et développement

- ❖ mise à niveau de législation régissant le secteur de l'aviation civile;
- ❖ Réorganisation de l'autorité de l'aviation civile;
- ❖ Dotation en moyens financiers (budget autonome);
- ❖ Renforcement en ressources humaines qualifiées (recrutement);
- ❖ Développement de la capacité aéroportuaire et du réseau aéroportuaire;
- ❖ Encouragement de la création de nouvelles compagnies aériennes marocaines;
- ❖ Mise en place des Mesures incitatives





Législation régissant l'aviation civile au Maroc

Cadre réglementaire actuel

- ❖ **Décret n°2.61.161 promulgué le 10 juillet 1962; (dernier amendement juillet 2002).**

Projet de Loi portant code de l'Aviation Civile

- ❖ **Création d'un nouveau cadre juridique et réglementaire répondant aux exigences internationales en matière d'aviation civile**
- ❖ **Convergence vers les acquis réglementaires UE conformément à l'accord aérien signé entre le Maroc et la Commission Européenne le 12 décembre 2006.**





Principaux objectifs de la nouvelle Loi de l'Aviation civile

- ❖ **Promouvoir le transport aérien afin qu'il réponde aux besoins des usagers en matière de transport de personnes et de marchandises, dans les meilleures conditions de sécurité, de sûreté, d'économie, d'efficacité et de régularité** (*Accès au marché du transport aérien intérieur et international*);
- ❖ **Assurer la planification, l'exploitation et le développement des aéroports et des services de la navigation aérienne selon les normes internationales**
- ❖ Certification et contrôle des aéronefs, des aérodromes, des équipements de navigation aérienne;
- ❖ Pouvoir des inspecteurs de l'aviation civile ;
- ❖ Assurer l'indépendance du déroulement des enquêtes accidents d'avions.



Principaux objectifs de la nouvelle Loi de l'Aviation civile

- ❖ **Assurer un niveau élevé de protection aux consommateurs en leur qualité de passagers des transporteurs aériens au niveau des aéroports marocains** (*Mesures relatives à l'indemnisation et l'assistance des passagers en cas de refus d'embarquement et d'annulation ou de retard important d'un vol*).
- ❖ **Améliorer la qualité de l'environnement aéroportuaire** (Bruit des aéronefs, émissions des gaz, gestion de déchets etc...).



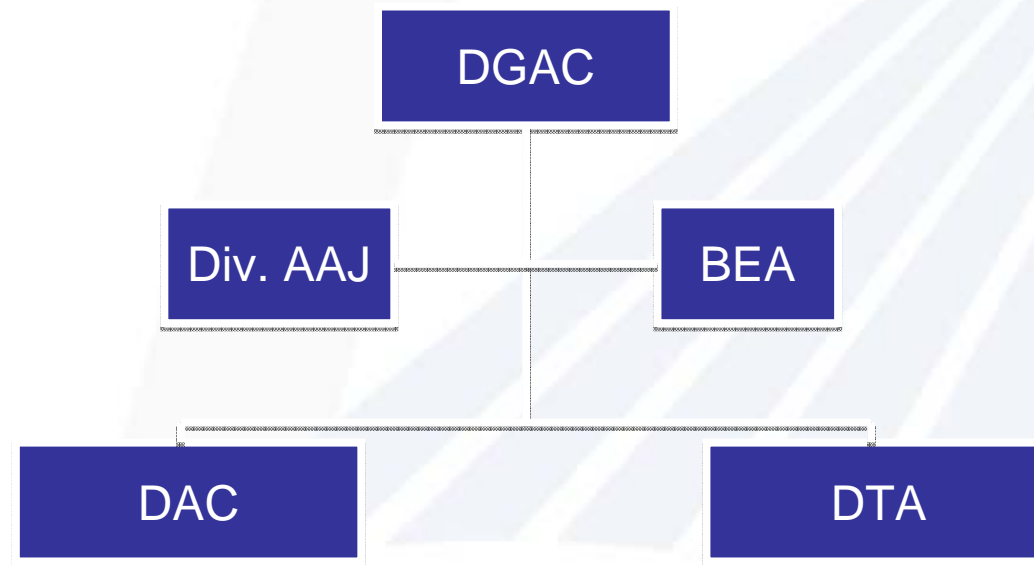
Organisation de l'autorité de l'aviation civile au Maroc

Avant Décembre 2008

- ❖ Administration de l'Air
- ❖ Direction de l'Aéronautique Civile
- ❖ Direction des Bases Aériennes

Après Décembre 2008

- ❖ Direction Générale de l'Aviation civile
- ❖ Direction de l'Aéronautique Civile
- ❖ Direction du Transport Aérien





Les principaux acteurs de l'aviation au Maroc

- ❖ DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile)
- ❖ ONDA (Office National des Aéroports)
- ❖ FRA (Forces Royales Air)
- ❖ Exploitants aériens

✓ *RAM*

✓ *RGL*

✓ *Atlas Blue*

✓ *Jet4You*

✓ *Air Arabia – en cours*



Jet4you.com

